

Investir dans la formation des infirmières : pourquoi maintenant et comment ?

Le Conseil National Professionnel Infirmier (CNPI) a organisé un colloque international à l'Assemblée nationale afin de partager avec des personnalités infirmières de la Belgique, de la Finlande d'Espagne, du Luxembourg, du Portugal et d'organisations internationales (SIDIEF¹ - FINE²) les modalités structurant le parcours professionnalisant des infirmières de leurs pays, ouvrant des perspectives pour la réforme de la formation initiale. Les échanges notamment avec les députés de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée ont été mobilisateurs ainsi que le regard de la représentante de France Assos Santé.

Pour répondre à la directive européenne (4600h), non appliquée à ce jour en France, le CNPI préconise d'augmenter la durée de la formation initiale infirmière à quatre années (240 ECTS) :

- via un dispositif innovant tenant compte des constats d'abandon (durant les études ou dans les premières années post diplomation) et de durée moyenne d'exercice d'une infirmière diplômée,
- renforçant le processus de professionnalisation et l'acquisition des compétences nécessaires pour faire face aux situations de santé individuelles et populationnelles (santé communautaire, vieillissement de la population, virage domiciliaire, maladies chroniques, troubles psychiques, précarité, crises géopolitiques, climatiques et sanitaires, etc),
- compensant les manques dans les domaines de la psychiatrie, la santé mentale, la santé des enfants et les soins critiques.

Outre la fonction tutorale à sanctuariser dans les milieux cliniques comme une activité en soi (temps dédié), le CNPI préconise une quatrième année de professionnalisation sur le modèle du « docteur junior » pour consolider l'apprentissage académique et pratique en milieux cliniques, leviers d'employabilité et de fidélisation.

Le CNPI souligne l'importance de promouvoir la **santé personnelle des soignants** dès leur formation initiale et tout au long de la carrière, tel qu'inscrit dans l'axe 4 de la certification périodique des professionnels de santé. Parce que le sentiment d'appartenance et la capacité à se sentir « compétent et en sécurité » pour analyser et décider les activités de soins dont on a la responsabilité en sont partie prenante, l'année junior préconisée par le CNPI s'inscrit comme l'une de ces actions concourant notamment à la santé personnelle de l'infirmière débutante.

Favorable au développement de l'universitarisation de toutes les professions de santé et notamment de la profession infirmière, le CNPI a formulé des préconisations visant à renforcer la place des infirmières généralistes dans le système de santé afin de :

- réussir la transformation ciblée via la réforme réglementaire en cours,
- faire converger les dispositifs de formation initiale universitaire et d'adaptation à l'emploi prenant en compte les étapes charnières d'investissement et de maintien à l'emploi notamment l'entrée en formation initiale et le séquençage jusqu'au diplôme, la période clé de la première prise de poste puis de la continuité du parcours professionnel,

autant de leviers pour cette réforme garantissant, dans tous les territoires, l'équilibre d'un système de santé pérenne pour les générations futures. Les infirmières sont des acteurs essentiels du système de santé. Leurs expertises doivent être reconnues pour améliorer le service rendu, l'attractivité de leur profession et l'accès aux soins.

Le CNPI est composé de 19 organisations professionnelles nationales (associations, sociétés savantes, syndicats).

Document d'appui CNPI : Livre blanc *Evolution missions activités compétences et formation du métier socle infirmier*, Octobre 2024. - site cnp-infirmier.fr – adresse contact bureau@cnp-infirmier.fr

¹ Secrétariat international des infirmières et des infirmiers de l'espace francophone.

² Fédération européenne des enseignants en sciences infirmières.